

## **Pays-Bas : moins d'avortements ? La proposition d'une élue du parti de Geert Wilders**

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 25 février 2011

Elue à la Deuxième Chambre néerlandaise, Karen Gerbrands, membre du PVV de Geert Wilders, vient de faire une proposition dont la mise en œuvre impliquerait une forte baisse du nombre d'avortements. Elle plaide pour un rôle accru du médecin dans la prise de décision d'avorter ou non, qui serait alignée sur la législation néerlandaise en vigueur légalisant l'euthanasie. En clair : le respect d'un critère légalement défini s'imposerait, aux termes duquel il ne pourrait être mis fin à la grossesse qu'en cas de souffrances intolérables et sans espoir d'amélioration à prévoir pour l'enfant à naître. Il s'agirait d'ôter la responsabilité du geste de la mère et de mettre à la première place le bien-être de l'enfant, reconnu comme tel dès le début de la grossesse. Il serait considéré – tout comme les nourrissons qu'il est possible, aux Pays-Bas, d'euthanasier dans certaines conditions – comme une personne incapable d'exprimer sa volonté.

Le résultat d'une telle exigence serait de rendre quasi impossible l'avortement « régulateur de naissances » ou l'avortement « de confort », et en ce sens la proposition de Karen Gerbrands est un véritable pavé dans la mare dans un pays aussi permissif que les Pays-Bas. Son propre parti, le PVV, propose seulement de réduire les délais de l'avortement légal de 24 à 14 semaines...

Mais on comprend vite toute l'ambivalence de cette proposition. D'une part, elle consacre le respect de principe pour l'humanité du fruit de la conception, de l'autre, elle admet sa mise à mort volontaire dans un cadre certes restreint. D'une part encore, elle tente de lever la culpabilité qui pèse sur les épaules des mères qui décident d'avorter pour le « bien » de leur enfant, de l'autre, elle met entre les mains des médecins un pouvoir qui n'est pas le leur, celui d'éliminer le patient qu'ils estiment ne pas pouvoir soulager. Surtout, elle envoie un message clair : la vie doit être respectée, mais jusqu'à un certain point seulement, il n'y a pas lieu de tenir compte de l'interdit fondateur, « tu ne tueras pas l'innocent ».

Le quotidien chrétien [Trouw](#) n'en est pas moins séduit par l'idée : à la fois elle aboutirait à la débanalisation de l'avortement, chose « abominable », et elle pourrait emporter l'adhésion y compris des médecins chrétiens, voire catholiques, qui sont déjà d'accord (dit le journal) avec le principe de soigner la douleur de manière intensive, fût-ce en hâtant la mort.

Confondre cela et la mise à mort directe et volontaire d'un être humain dénote pour le moins une grande confusion des esprits...

Il est indéniable que la proposition de Karen Gerbrands, si par miracle elle parvenait à

s'imposer dans le débat politique néerlandais, constituerait un moyen de réduire le nombre d'avortements. A ce titre, un catholique ou tout homme de bonne volonté soucieux de limiter le massacre pourrait sans doute être amené à la soutenir, étant sauve sa propre opposition totale à tout avortement légal. Mais il faudrait peser justement cette ambiguïté de fond.

On est confronté au même problème devant ceux des hommes – et des femmes – politiques qui annoncent vouloir réduire, par diverses mesures, le nombre des avortements dans leur pays.

Il me semble difficile de les élire « pour » faire cela, ou en espérant simplement qu'ils mettront en œuvre ce qu'ils promettent à ce sujet, s'ils ne condamnent pas d'emblée clairement l'avortement pour ce qu'il est. En revanche, devant une proposition ou une mesure concrète, en voie de discussion, dont l'adoption laisse prévoir une amélioration de la situation, l'approbation et le soutien me semblent bien plus défendables.

Voilà certainement un sujet à controverse. Qu'en pensez-vous ?

© [leblogdejeannesmits](http://leblogdejeannesmits.com).